

Réorientation et ajac en L2

Par **Guilhem Mercier**, le **07/03/2015** à **14:32**

Bonjour, je me présente, je m'appelle Guilhem,
Alors voila,l'année dernière j'ai entamé une licence de droit après mon bac, j'ai validé mon s1 et à partir du s2 j'ai arrêté car je voulais me réorienter en psychologie/sociologie,j'allais quand même en cours parce que je trouvais ça intéressant mais j'ai absolument pas révisé mes partiels et je ne suis pas allé aux rattrapages car je savais que je serai réorienté.
Cette année je suis donc en psycho/socio et franchement c'est lourd à étudier les névroses les psychoses les problèmes cérébraux tout ça, c'est trop dur pour moi, ça me déprime c'est intéressant mais ce n'est pas fait pour moi, je regrette mon choix même si j'ai validé mon s1 et que mon s2 est bien parti j'aimerais retourner en droit l'année prochaine sauf que je n'ai pas envie de recommencer une troisième fois une L1 ce qui veut dire que je serai pris en ajac en L2 de droit.
Ma questions sont de savoir : Est-ce faisable ?
Que se passe-t-il si je rate mon S2 ou S4 ?
Que me conseillez-vous d'autre ? Merci d'avance.

Par **Alexis91**, le **08/05/2015** à **03:08**

Bonsoir,

Vous avez posé votre question en mars et je ne sais pas si vous verrez ce message, mais il peut toutefois finir par être utile à d'autres personnes.

Vous avez obtenu votre S1 et pas votre S2, et vous arriverez en L2 AJAC.
Ainsi, vous ferez cette année les S3 et S4. (S3 de Septembre à Décembre/Janvier, et S4 de Janvier à Mai / Juin).

Lors de votre S3, vous passerez les examens du S3. Je vous conseil de faire en sorte de l'avoir absolument, car vous n'aurez qu'un semestre.
Lors de votre S4, vous passerez les examens du S2 et du S4. Ce qui risque de faire pas mal de matières et vous risquez de ne pas y arriver.

Vous passerez au rattrapage pour toutes les matières échouées si les coefficients ne compensent pas.

Maintenant, déclinons en hypothèses, après rattrapage :

- Vous avez réussi S2, S3, mais pas S4. Vous pourrez soit redoubler votre L2 (S3 et S4), en ayant rien spécialement besoin de faire en S3, puisque vous avez validé (Et vous ne serez

plus liés au S2 (à la L1)) soit passer L3 AJAC. Pendant votre S6, vous ferez pareil, tous vos examens S6 + les matières à rattraper S4.

- Vous avez réussi S2, pas S3, et réussi S4. C'est exactement pareil, vous pourrez soit redoubler. (Dans ce cas, votre S4 (deuxième partie de l'année), vous n'aurez rien à faire). Soit passer L3 AJAC. (S5, vous devrez rattrapé les matières d'S3, et le valider).

- Vous n'avez pas réussi S2, et vous avez réussi S3 et S4. Là, vous serez malheureusement obligé de redoubler. C'est terrible. Vous avez assez maîtrisé la L2 et on vous empêche la L3... mais c'est comme ça... ! Vous ne pourrez pas passer L3, ni L3 en AJAC. Vous n'aurez rien à faire (l'année suivante) en S3 et S4, mais en S3, vous devrez faire les examens de S2 (donc vous pourrez entièrement vous consacrer à votre Semestre en allant à tous les cours de L1, comme un L1, puisque aucune responsabilité vis à vis des matières L2)

- Vous n'avez pas réussi S2, mais vous avez réussi un des deux semestres (mais pas les deux) de L2 (S3 ou S4). C'est pareil. (Vous ne pourrez pas passer en L3 AJAC, et vous devrez redoubler, mais cette fois-ci -> plus de travail (Deux hypothèses déduites du "ou" : Si vous avez réussi S3, vous pourrez S3, faire S2 sans se soucier de la L2 (comme si vous étiez L1). Si vous avez réussi S4, S3, vous n'aurez strictement rien à faire, et S4, vous devrez faire S2 et S4. Donc je vous conseille de S3 d'énormément prendre d'avance dans les révisions des matières S2)

- Vous avez réussi S2, mais pas S3 et S4. Lors de votre S3, vous avez réussi S2, mais vos Semestres de L2 sont, pour aucune, validés. Vous devrez là redoubler. Et vous serez l'année suivante un L2 (et non un L2 AJAC)

- Vous avez réussi S2, S3 et S4. Vous passez tout simplement L3.

- Vous n'avez pas réussi S2, S3 et S4. Vous n'êtes pas faits pour les études, vous n'avez pas eu de chance, il vous sera à nouveau possible de redoubler la L2, toujours sous le régime AJAC de L1.

C'est beaucoup d'écriture pour ne pas expliquer grand chose ; mais une chose essentielle est à retenir :

-> Vous n'avez rien à perdre de tenter la L2 AJAC plutôt que de refaire une 3ème L1.

Il n'y a qu'un seul danger, c'est valider vos semestres de deuxième année (S3 et S4), mais pas réussi à obtenir la S2. Dans ce cas, vous serez obligé de redoubler en votre L2 AJAC. Et encore, il n'y a pas spécialement de danger, du fait que si vous faisiez une L1 pour la troisième fois, ça revient au même en terme d'année universitaire.

La L2 AJAC, c'est tenter de gagner une année ! À condition que beaucoup d'organisation, d'investissement, de travail, de rigueur, soit de mise.

Bon courage !

Par **cedric2310**, le **01/06/2015 à 17:41**

Je viens de passer une année L2 en AJAC . Si je peux bien te donner un conseil , prends ce statut avec des pincettes . Rien n'est impossible . Parmi tous les étudiants concernés par ce statut , je n'en connais qu'une qui réussi à faire d'une pierre deux coup en validant les deux années . Mais faut pas se leurrer , dans la majorité des cas , les étudiants ne valident pour

beaucoup aucune des deux . La question est de savoir si d'une part t'es motivé . Parce que crois moi , la L1 est une année certes difficile . Mais la L2 c'est un sacré morceau ! Après si tu choisis de passer AJAC , ton cas sera exactement similaire à ma situation de cette année . Je devais repasser deux majeures du second semestre . Je suis donc passé AJAC . J'ai abordé sérieusement le S3 . Malheureusement , je l'ai pas validé . En partant de là , par pragmatisme , je me suis concentré quasi-exclusivement sur les matières de première année , ce qui au final a payé puisque je l'ai enfin validé . Je pense que les étudiants AJAC doivent avoir pour principal but de valider l'année inférieure . Si ce n'est pas le cas , tu te retrouvera dans des situations assez compliquées . Je te renvoie au post d'Alexis .

Après l'autre possibilité sera de trouver un job pendant ton semestre " vide " , te faire de l'argent . La vie estudiantine n'est pas donnée non ? L'autre possibilité est que tu assistes aux cours de L2 en candidat libre histoire de prendre de l'avance et de garder un pied dans la fac . Ça te permettrait de pas être totalement déboussolé le deuxième semestre . Après c'est un choix que tu effectuera de manière discrétionnaire . Personne ne peut choisir pour toi sur ce coup là . J'avoue que le contraire pourrait te faciliter la vie . J'en sais quelque chose :p . Dans tous les cas , je te souhaite une bonne continuation :)

Par Yn, le **01/06/2015 à 18:01**

Selon mon avis de chargé de TD : évite à tout prix le statut AJAC.

Pense déjà à vérifier concrètement les modalités du statut. **Toutes les universités n'autorisent pas ce qui a été précédemment exposé** : certaines autorisent le cumul des semestres (en théorie, valider trois semestres en une année), mais beaucoup d'universités refusent un tel schéma. Au final, tu feras ta licence en quatre ans.

Mais au-delà de ça, l'AJAC est un mauvais statut : on fait croire à des étudiants **ajournés** qu'ils ont les moyens de poursuivre l'année suivante. Or, statistiquement, c'est faux et très largement faux, pratiquement aucun AJAC ne valide. Si tu as été ajourné, c'est que tu as des lacunes et elles ne feront malheureusement qu'augmenter.

Bref, le message envoyé est aberrant : vous n'arrivez pas à skier sur une piste verte ? Allez essayez sur une rouge, vous devriez réussir. Voilà le message délivré par ce statut.

Surtout, à plus long terme, le dossier est incohérent, les lacunes sont importantes. Si tu souhaites vraiment poursuivre dans le droit - exercer une profession juridique - repars en L1 et bétonne les bases du droit, notamment la méthodo.